

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation  
du Rhin. 1833-1869**

**1847**

18 (31.8.1847)

Session de 1847.

N<sup>o</sup> XVIII.

# PROTOCOLE

de la

## Commission Centrale de la Navigation du Rhin.

En présence des Commissaires ci-après dénommés :

Pour Bade,	Mr. le Baron de Reizenstein.
» Bavière,	» de Kleinschrod, Président.
» France,	» Engelhardt.
» Hesse,	» Schmitt.
» Nassau,	» Scholz.
» Pays-Bas,	» Ruhr.
» Prusse,	» de Pommer-Esche I.

MAYENCE le 31 Août 1847.

Vérification commune du chenal du Rhin.

Le Commissaire de Prusse a présenté la déclaration suivante :

**Prusse.** Quoique beaucoup ait été fait jusqu'ici pour dégager la navigation du Rhin de ses obstacles et pour améliorer cet important cours d'eau, les choses ne sont cependant pas partout au point où il est tant à désirer qu'elles soient portées, et qu'il serait raisonnable et possible d'atteindre sous le rapport des dépenses à faire. Mais à mesure que d'autres routes entrent en concurrence avec celle du Rhin, et à mesure que le batelier du Rhin est obligé de redoubler d'activité pour gagner sa vie, à mesure aussi il importe que le fleuve soit entretenu en bon état de navigabilité.

Si tous les Etats Riverains délèguaient des experts, (conjointement avec d'autres Commissaires, si ou le jugeait convenable), pour parcourir en commun le Rhin, depuis *Bâsle* ou en attendant, depuis *Strasbourg* jusques dans la mer, afin de vérifier le chenal de la rivière, les difficultés et les obstacles que rencontre la navigation et de donner un avis sur les moyens d'y remédier, nommément pour les distances qui appartiennent à différents Etats, il est certain que cette mesure ne pourrait manquer d'être de la plus grande utilité pour la navigation du Rhin.

Le Soussigné a en conséquence l'honneur de proposer au présent Protocole, l'expertise dont s'agit et dont les moyens et conditions d'exécution pourraient être concertés plus tard.

Les autres Commissaires prennent la proposition ad referendum, et se communiqueront par voie de correspondance, les résolutions de leurs Gouvernements.

Signé: de Reizenstein.

de Kleinschrod.

Engelhardt.

Schmitt.

Scholz.

Ruhr.

de Pommer-Esche I.

Pour expédition conforme:

Le Président de la Commission Centrale.

MAYENCE le 31 Août 1817.

Le Commissaire de Prusse a présenté la déclaration suivante:

Prusse. Quoique beaucoup ait été fait jusqu'à présent pour dégager la navigation du Rhin de ses obstacles et pour améliorer son point de vue, les choses ne sont cependant pas parvenues au point où il est tant à désirer qu'elles soient portées, et qu'il serait raisonnable et possible d'atteindre sous le rapport des dépenses à faire. Mais à mesure que d'autres routes entrent en concurrence avec celle du Rhin, et à mesure que le trafic du Rhin est obligé de redoubler d'activité pour gagner sa vie, à mesure aussi il importe que le fleuve soit entretenu en bon état de navigabilité.

Si tous les États Riverains déléguaient des experts, conjointement avec d'autres Commissaires, si on se jugeait capable, pour parcourir en commun le Rhin, depuis Bâle on en attendant, depuis Strasbourg jusqu'à la mer, afin de vérifier le chenal de la rivière, les difficultés et les obstacles que rencontre la navigation et de donner un avis sur les moyens d'y remédier, notamment pour les distances qui appartiennent à différents États, il est certain que cette mesure ne pourrait manquer d'être de la plus grande utilité pour la navigation du Rhin.

Le Soussigné a en conséquence l'honneur de proposer au présent Protocole, l'expertise dont s'agit et dont les moyens et conditions d'exécution pourraient être concertés plus tard.